



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

I — Le cadre général du compte administratif

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en comprendre les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Châtenois-les-Forges. **Elle est disponible sur le site internet de la commune.**

Le Compte Administratif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2017 a été approuvé le 12 mars 2018 par le conseil Municipal. Il peut être consulté sur demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

II — Éléments de contexte et priorités budgétaires

Le Budget Primitif 2017 de la commune de Châtenois-les-Forges a été voté par le Conseil Municipal le **05 avril 2017**. Il se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Un maintien de la masse salariale,
- Une continuité d'aide du tissu local associatif à travers le versement de subventions,
- Une baisse continue de la DGF,
- Une faible évolution des taux de fiscalité communale, tout en assurant une qualité de service identiques à la population,
- Un programme d'investissement maîtrisé, permettant le lancement de nouveaux projets, notamment la construction de la nouvelle école maternelle intercommunale avec restauration scolaire, un périscolaire et un RAM cantonal.

La section d'investissement est équilibrée par la réalisation d'un emprunt de **2 800 000 euros**, justifié par les travaux réalisés et débutés durant l'année 2017.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

III – La section de fonctionnement

Le budget de cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement par chapitre

	NATURE	CA 2016	CA 2017	EVOLUTION
DEPENSES	CHARGES A CARACTERE GENERAL	759 212.45	836 174.05	10.14%
	CHARGES DE PERSONNEL	1 061 970.99	1 090 221.20	2.66%
	ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 756.00	-	-100.00%
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	255 554.71	164 940.74	-35.46%
	CHARGES FINANCIERES	5 178.66	5 690.55	9.88%
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 672.42	10 294.03	54.28%
	DEPENSES IMPREVUES	-	-	0.00%
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-	0.00%
	OPERATION D'ORDRE	31 429.68	1 161.00	-96.31%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 091 345.23	2 107 320.57	0.76%
	TOTAL	2 122 774.91	2 108 481.57	-0.67%
RECETTES	ATTENUATIONS DE CHARGES	24 814.53	33 884.07	36.55%
	PRODUITS DES SERVICES	335 831.19	319 665.26	-4.81%
	IMPOTS ET TAXES	1 030 422.54	1 043 284.59	1.25%
	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	649 265.73	559 047.79	-13.90%
	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	215 036.33	214 999.31	-0.02%
	PRODUITS FINANCIERS	276.60	268.14	-3.06%
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	35 699.96	2 102.70	-94.11%
	OPERATION D'ORDRE	5 408.68	27 422.69	407.01%
	TOTAL DES RECETTES REELLES	2 291 346.88	2 173 251.86	-5.15%
	TOTAL	2 296 755.56	2 200 674.55	-4.18%

Les recettes de fonctionnement 2017 représentent **2 220 674.55 euros** en globalité, dont **27 422.69 euros** sont des opérations d'ordre. En effet, les travaux réalisés en régie par les services techniques de la commune sont inclus dans les recettes d'ordre de fonctionnement. Ceux-ci garantissent une valorisation du patrimoine communal.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- **Les recettes encaissées au titre des prestations fournies** à la population (restauration scolaire, garderie, loyers etc...)
- **La fiscalité**, représente **48.01%** des recettes réelles de fonctionnement, pour un montant de **1 043 284.59 euros**. En 2017, la commune a opéré une augmentation de **3 % du taux de taxe d'habitation**, mais a maintenu le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Toutefois, la commune reste bien en dessous de la moyenne constatée sur l'ensemble du département du Territoire de Belfort.

Pour 2017, les taux ont été votés par l'assemblée délibérante comme suit :

Taxe d'habitation : 7.2%

Taxe sur le foncier bâti : 8.51 %

Taxe sur le foncier non bâti : 34.69 %

• **Les dotations versées par l'État et participations des partenaires** ont baissé de **13,90%** par rapport à 2016. Elles représentent encore 25,72 % des ressources propres de la commune dont la Dotation Globale de Fonctionnement. Elle correspond à elle seule à **6.37%** dans le budget communal.

Tout d'abord, la commune a subi, en 2017, au titre de la contribution communale au redressement des finances publiques, un prélèvement sur sa Dotation Globale de Fonctionnement de **27 674 €**, soit une nouvelle baisse de sa DGF de **16.67 %** en un an.

	2014	2015	2016	2017
DGF	261 769	213 010	166 054	138 380

Les dépenses de fonctionnement 2017 sont de **2 108 481.57** euros, dont 1 161 euros concernent les amortissements qui sont des opérations d'ordre.

Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de service effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Entre 2016 et 2017, grâce aux efforts de la municipalité et des agents communaux, les dépenses réelles de fonctionnement de la commune (hors opérations d'ordre ne donnant pas lieu à décaissement) ont évolué de **+ 0,76%**, celles-ci sont donc bien maîtrisées.

Les charges de personnel (chapitre 012) représentent **51,73 %** des dépenses de fonctionnement avec un total de **1 090 221.20 euros** pour 2017. On enregistre une légère hausse de **2.66 %** des dépenses par rapport à 2016 (1 061 970.99 euros en 2016). **Les effectifs de la commune au 1^{er} janvier 2017 sont composés de 23 de titulaires, de 12 contractuels et d'1 contrat aidé.**

L'autofinancement de la commune

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité locale de :

- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou une partie de l'investissement.

L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux. Il permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

Pour notre commune elle s'élève à $2\,220\,674.55 - 2\,108\,481.57 = \mathbf{92\,192,98\ euros}$.

L'épargne nette est égale à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Elle contribue à l'autofinancement des investissements.

Pour notre commune elle s'élève à $92\,192.98 - 21\,143.21 = \mathbf{71\,049.77\ euros}$.

IV – La section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe:

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens mobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création,
- En recettes, deux types de recettes coexistent : les recettes patrimoniales telles que les recettes en lien avec un permis de construire (taxe aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissements

Les projets 2017

Les investissements 2017 de la commune se sont principalement portés sur :

- La construction d'une école maternelle intercommunale,
- Les travaux de mise en sécurité d'une rue,
- Les travaux ONF,

- La transformation de la toiture des anciens locaux de la caserne des pompiers,
- La Création d'un réseau câblé pour l'installation de la fibre optique (école élémentaire),
- L'Installation de deux coffrets électriques pour sécuriser l'éclairage du stade,
- Les travaux de mise en accessibilité de la mairie,
- La remise aux normes de logements,
- La réfection du clocher de l'église,

Vue d'ensemble de la réalisation de la section d'investissement pour l'année 2017

Dépenses	Montant (en euro)	Recettes	Montant (en euro)
Dépenses réelles d'investissement	792 317.81	Recettes réelles d'investissement	3 538 828.95
Dépenses d'ordre d'investissement	27 422.69	Recettes d'ordre d'investissement	1 161
Total	819 740.50	Total	5 539 989.95

Les crédits inscrits au budget 2017 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2017 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, **2 994 497.51 euros** de travaux et acquisitions sont reportés de 2017 à 2018.

Ces crédits permettront le démarrage de travaux en début de l'année 2018 sans attendre le vote du budget.

V — État de la dette

Le niveau d'endettement d'une collectivité locale se mesure à partir d'un ratio, appelé capacité de désendettement.

Ce ratio théorique, qui mesure la solvabilité d'une collectivité, correspond au nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser l'intégralité de son stock de dette (encours de dette au 31/12/2017), en supposant que cette dernière y affecte l'intégralité de ses capacités d'autofinancement (épargne brute).

Encours de la dette au 31/12/2017	2 865 938,15
/ Epargne brute	92 192.98
= Capacité de désendettement :	31 années

En conclusion, ce ratio serait de 31 ans si la commune de Châtenois-les-Forges affectait la totalité de son épargne brute pour rembourser sa dette.

Le ratio est très élevé, mais ne compromet pas la santé financière de la commune sur le long terme pour autant. En effet la collectivité est en phase d'investissement important, avec la construction de l'école maternelle dont un emprunt de **2 800 000 euros** s'est avéré nécessaire. De plus cet emprunt a été contracté fin d'année 2017, mais le remboursement du capital et des emprunts n'interviendra qu'en début d'année 2018.

Donc sur le long terme, ce ratio évoluera à la baisse pour se retrouver à un niveau convenable.

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente **21 143.21 euros** en 2017 contre **54 471.50 euros** en 2016.

La structure de la dette ne représente pas de danger pour la commune : 100 % des emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

VI— Les ratios de la commune

Données synthétiques sur la situation financière de la commune	Valeurs 2017
Dépenses réelles de fonctionnement / population	742,82
Produit des impositions directes / population	192,97
Recettes réelles de fonctionnement / population	776,16
Dépenses d'équipement brut / population	284,77
Encours de dette / population	1023,55
Dotations Globales de Fonctionnement / population	85,22
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	52,42 %
Dépenses de fonct + rembst dette en capital /recettes réelles de fonctionnement	96,73 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	36,69 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	131,87%

Données calculées à partir de la population INSEE 2017 de Châtenois les forges, soit 2800 habitants.